



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de France Ô

Question écrite n° 10200

Texte de la question

M. Philippe Dunoyer appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la réforme de l'audiovisuel public dont les premières propositions ont été présentées le 4 juin 2018. Il relève que, s'agissant de l'avenir de la chaîne France Ô, Mme la ministre a exprimé le souhait de consulter les élus ultramarins sur l'opportunité d'un maintien de France Ô sur la TNT ou, au contraire, d'un renforcement des offres numériques des outre-Mer Première. Saluant l'initiative d'une réflexion autour du sort de cette chaîne de France Télévisions dédiée aux outre-mer, il tient à exprimer sa vive inquiétude quant à un possible arrêt de la diffusion hertzienne de France Ô. Depuis sa création en 2005, il constate en effet que France Ô offre aux Français d'outre-mer vivant en métropole une fenêtre sur leurs territoires d'origine et contribue, par le biais d'une retranscription de certains programmes sur TV5 Monde, au rayonnement international des identités et cultures ultramarines. Il ajoute que la multiplicité des coutumes et des traditions, la diversité des savoir-faire, des arts, des langues, constituent le patrimoine ultramarin de la France et font intrinsèquement partie de son Histoire. Il souligne que les territoires français d'outre-mer, par leurs richesses culturelles, doivent continuer d'être valorisés et considérés comme une chance et une fierté nationales. Il rappelle que les outre-mer sont des points d'observation du monde, qui proposent une actualité internationale spécifique, complémentaire de celle que peuvent offrir les autres chaînes du groupe France Télévisions. Il se félicite qu'à plusieurs reprises, le Gouvernement se soit engagé à développer un « réflexe ultramarin », affirmant par là-même la nécessité de faire entendre et porter la voix des outre-mer dans la conscience nationale. Alors qu'il conviendrait d'accroître encore davantage la visibilité des outre-mer pour le public hexagonal, la disparition de France Ô sur le canal hertzien s'apparenterait à faire des territoires ultramarins les grands sacrifiés de la réforme de l'audiovisuel public. Il souhaiterait donc, conformément à l'engagement pris par le chef du Gouvernement visant à considérer les outre-mer « comme une priorité nationale », qu'elle lui confirme le maintien de France Ô sur la TNT.

Texte de la réponse

Lors de la présentation du scénario de la réforme de l'audiovisuel public présentée le 4 juin dernier, le ministère de la culture avait confié à une commission de concertation la mission de réfléchir, entre autres, à l'exposition des programmes ultramarins. Les conclusions de la commission de concertation, remises le 18 juillet dernier, soulignent que l'organisation actuelle du service public audiovisuel ne permet pas de donner la visibilité nécessaire aux territoires ultramarins et à leurs habitants. Les ministres de la culture et de l'outre-mer ont reçu, le 19 juillet dernier, les députés des circonscriptions ultramarines pour partager ce constat. Pour faire connaître la richesse des outre-mer à tous les concitoyens, la représentation des territoires et des habitants ultramarins doit trouver sa juste place au sein de l'audiovisuel public, non plus à travers la chaîne France Ô dont l'audience demeure faible, mais par une intégration au sein de la programmation de l'ensemble des autres chaînes de France Télévisions et à travers tous les genres de programmes : information et météo, documentaires, magazines, émissions politiques, fictions. Des engagements de programmation chiffrés et mesurables, définis après consultation d'un groupe de travail associant des parlementaires membres des délégations aux outre-mer, seront à cette fin intégrés dans le cahier des charges de France Télévisions. Ainsi, une amélioration significative

de la représentation et du rayonnement des outre-mer dans l'ensemble des programmes nationaux de France Télévisions, la création d'un portail numérique de programmes beaucoup plus riche, et une ambition renforcée pour les chaînes du réseau Outre mer 1ère, qui pourront le moment venu passer en diffusion Haute définition, permettront de libérer le canal hertzien de France Ô au plus tard en 2020, tout en améliorant l'exposition des actualités, de la création, du patrimoine et des cultures des outre-mer sur le service public de l'audiovisuel.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Dunoyer](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (1^{re} circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10200

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5665

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11011